

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 DECEMBRE 2024 COMPTE RENDU

Le conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est réuni sous la présidence de M. Nicolas LACROIX, Président du GIP Haute-Marne, le lundi 16 décembre 2024 à 15 h, dans les locaux du conseil départemental de la Haute-Marne et en présence de Mme Régine PAM, Préfète de la Haute-Marne, en tant que Commissaire du Gouvernement du GIP Haute-Marne.

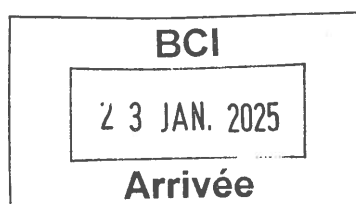
### Participaient à la réunion les administrateurs (7)

M. Nicolas LACROIX,	Président
M. Laurent GUILLEMOT,	Sous-Préfet de Saint-Dizier, représentant l'Etat
M. Jean-Marc FEVRE,	Vice-Président
M. Etienne MARASI,	Représentant le Président du conseil régional
M. Damien THIERIOT,	Conseiller départemental
M. Alain MALINGREY,	Maire de Thonnance-les-Joinville
M. Patrice TORRES,	ANDRA – Directeur Centre Meuse Haute-Marne,

### Assistaient (8)

M. Alban BLANC,	DDFiP de la Haute-Marne – Directeur au Pôle EP
Mme Maryse CHARPENTIER,	Chargée des Politiques Contractuelles et des Partenariats GIP Haute-Marne
M. Olivier DESCHARMES,	Agent Comptable du GIP Haute-Marne
Mme Sandrine FRANTZ	Responsable Administratif GIP Haute-Marne
M. Eric LAFON,	Directeur Adjoint GIP Haute-Marne
M. Jean MASSON,	Directeur GIP Haute-Marne
M. Marc POINSIGNON,	EDF – Directeur Développement Economique Meuse Haute-Marne
M. Nicolas SERRAND,	DDFiP de la Haute-Marne – Adjoint Pôle EP

Sept administrateurs sont présents ou représentés soit sept voix sur huit. La règle de quorum est satisfaite, le conseil d'administration peut valablement délibérer.



## **Propos introductif de M. le Président**

### **Activité de financement du GIP Haute-Marne**

Le comité exécutif du 16 décembre 2024 a permis d'engager 4,1 M€ de financements sur 60 opérations. Avec les décisions attendues dans du conseil d'administration et de l'assemblée générale, le GIP pourrait globalement engager 8,6 M€ en faveur de 67 opérations.

Les deux décisions les plus importantes concernent :

- Le groupe scolaire de Doulevant-le-Château qui est inscrit au contrat passé avec la communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne (1,8 M€) ;
- Le partenariat avec le SDED Haute-Marne concernant la mise en place d'un Plan de Corps de Rue Simplifié et les projets de déchetteries (1,9 M€). Cette seconde décision sera proposée en assemblée générale.

Sur l'année 2024, les engagements du GIP devraient s'élever à 24,8 M€ pour 361 projets soutenus.

### **Sur les perspectives**

La situation politique du pays a créé un niveau d'incertitude très important tant sur les porteurs de projets publics et privés, qui hésitent à investir, qu'au niveau du GIP Haute-Marne, qui était concerné par deux articles du Projet de Loi de Finance 2025 (article 5 et 63).

Le 21 octobre 2024, un Comité de Haut Niveau s'est tenu sous la présidence de Mme Olga GIVERNET, Ministre délégué à l'énergie. Des dispositions relatives aux GIP et à la fiscalité de CIGEO ont été présentées sans concertation préalable. Elles créent de grandes incertitudes pour l'avenir.

Le projet s'articule autour de deux tarifs. Le tarif d'accompagnement pour les GIP et le tarif de stockage pour les collectivités locales.

Il est précisé que les bénéficiaires probables de cette fiscalité de stockage sont :

- Les trois communes de Bure, Mandre et Saudron,
- Les deux communautés de communes d'implantation soit celle du Bassin de Joinville en Champagne et Porte de Meuse,
- Les communautés d'agglomération de Saint-Dizier et de Bar-le-Duc et peut-être la communauté de communes de Commercy,
- Les Département de Meuse et de Haute-Marne,
- La Région Grand Est.

Parmi les points qui posaient des problèmes pour les GIP :

- L'extrême amplitude des recettes possibles pour les GIP avec un minimum de 900 K€ annuel par GIP et la possibilité de voir les centrales nucléaires contribuer au tarif d'accompagnement à hauteur de seulement 1.000 € par an,
- La fin de répartition des fonds d'accompagnement à parité entre les départements concernés pour les années à venir,
- La remise en cause des dotations versées par les GIP dans le rayon des 10 km au profit de dotations versées par l'ASN,
- L'absence de visibilité avec des recettes fixées annuellement par décret simple,
- Des montants de recettes fixées selon les besoins sans qu'il soit indiqué qui détermine les besoins et selon quelle méthode.

Tout semble préparé pour un recul important des moyens dont dispose actuellement le GIP Haute-Marne.

La mission de concertation menée sur la fiscalité par le M. le Préfet coordonnateur avait pourtant trouvé son aboutissement en mai 2023 sur des propositions plus rassurantes.

Le maintien des GIP avec ses recettes actuelles semblait alors quasiment acquis et ceci faisait consensus.

Parmi les points qui posaient des problèmes pour les collectivités :

- Un montant global de tarif de stockage bien moindre qu'attendu. Entre 6,3 M€ par an et 63 M€ par an,

- Des clefs de répartition beaucoup trop larges de nature à attiser les concurrences entre collectivités, par exemple, pour les trois communes de Mandres, Bure et Saudron, la recette fiscale possible peut varier dans une fourchette de 1 à 100,
- Des déséquilibres possibles bien trop importants entre départements,
- L'absence de visibilité avec des recettes fixées annuellement par décret simple.

Les Présidents des deux GIP vont rencontrer Mme Olga GIVERNET, Ministre délégué à l'énergie démissionnaire, le 17 décembre afin de lui faire part des visions partagées.

## **Décisions du conseil d'administration**

---

### **Election du Vice-Président (24-09)**

A l'unanimité moins une abstention, le conseil d'administration désigne M. Jean-Marc FEVRE Vice-Président du groupement pour une durée de trois ans renouvelable.

### **Contrat rural de Saudron 2021-2026 - Modification (24-10)**

Le conseil d'administration décide de se prononcer favorablement sur le contrat rural de Saudron 2021-2026 modifié et d'autoriser M. le Président à le signer.

Le GIP Haute-Marne participera au financement des seize opérations retenues, dont le coût global est maintenu à 2.459.050 € (HT ou TTC).

Chacune des seize opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

M. Patrice TORRES souligne l'importance de l'aménagement du traitement des eaux en amont du projet CIGEO. Il se félicite de l'inscription de cette thématique dans le contrat rural de Saudron.

### **Contrat de communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne 2021 2026 - Modification (24-11)**

Le conseil d'administration décide d'acter le nouveau contrat de communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne 2021-2026 comportant sept opérations chiffrées à 10.796.237 € HT.

Les montants de financement sollicités sur les projets sont supérieurs à l'enveloppe de 4 M€ attribuée par le GIP Haute-Marne pour la période 2021-2026. Par conséquent, le groupement pourra participer au financement des opérations du contrat de CCBJC dans la limite d'une enveloppe globale de 4 M€.

Les arbitrages seront réalisés par le GIP Haute-Marne selon les priorités et l'avancement des projets.

Le conseil d'administration autorise par ailleurs M. le Président à signer la convention à intervenir entre le GIP Haute-Marne et la CCBJC.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de CCBJC 2021-2026, ne vaut pas accord de financement. Chacune des sept opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

### **Communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne - Construction du groupe scolaire de Doulevant-le-Château - Contrat de CCBJC 2021-2026 (24-12)**

Le conseil d'administration décide de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention en faveur de la communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne, dans le cadre de la construction du groupe scolaire de Doulevant-le-Château.

Cette subvention, qui représente 38 % d'une dépense éligible de 4.851.698 € HT (l'assurance dommage-ouvrage pour 70.000 € HT et le mobilier divers non fixe pour 150.000 € HT ne sont pas éligibles), est limitée à 1.843.645 €.

Ladite subvention est attribuée dans le cadre de l'opération 1 du contrat de CCBJC 2021-2026 et s'inscrit dans le cadre des missions 1 et 3 du GIP Haute-Marne.

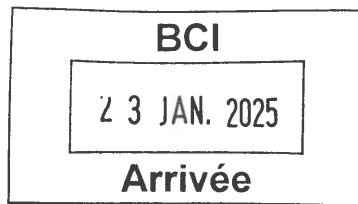
**COOP VIANDES DE HAUTE-MARNE - masse salariale des années 2025 et 2026 (24-13)**

Le conseil d'administration décide d'accorder, sur la base du régime cadre exempté n° SA.103603, relatif aux aides à finalité régionale pour la période 2022-2027, à la société COOP VIANDES DE HAUTE-MARNE un accompagnement de 35 %, limité à 126.000 €, sur la masse salariale 2025 estimée à 360.000 € TTC et 6 %, dans la limite de 23.000 € sur celle de 2026 estimée à 385.000 € TTC.

L'aide globale s'élève à 25%, dans la limite de 149.000 €. L'assiette éligible est arrêtée à 745.000 € TTC.

Cette aide est accordée au titre de la mission 2 du GIP Haute-Marne.

L'ordre du jour étant épuisé à 16h00, la séance est levée.



23 JAN 2025

Le Président

Nicolas LACROIX

**PS : engagements et fonds de roulement**

Au 31 décembre 2024 et sous réserve du contrôle économique et financier, le fonds de roulement s'élève à 76,2 M€ compte tenu du résultat prévisionnel 2024.

Le cumul des engagements en gestion restant à verser sur 2024 s'élève à 37,6 M€ (hors les 23,8 M€ d'engagements programmés sur des exercices ultérieurs).

En conséquence, les fonds restants disponibles à fin 2024 s'élèvent à 38,6 M€.

**GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE**

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 16 DECEMBRE 2024</b>	<b>N°24-09</b>
<b>OBJET : Election du Vice-Président</b>	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

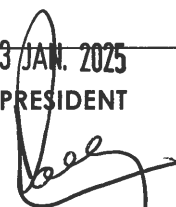
La convention constitutive du groupement d'intérêt public Haute-Marne, modifiée en application des nouvelles dispositions introduites par la Loi n° 2006-739 du 28 juillet 2006, a été approuvée par arrêté préfectoral du 17 octobre 2014.

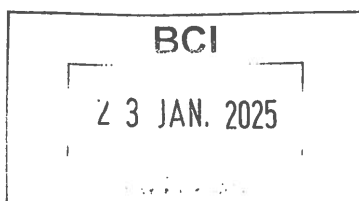
Conformément à l'article 27 de la convention constitutive, le conseil d'administration du 23 septembre 2021 a désigné M. Jean-Marc FEVRE Vice-Président du groupement pour une durée de trois ans renouvelable. Ce mandat est arrivé à son terme.

Il est précisé que le mandat du Président n'est pas arrivé à son terme puisque M. Nicolas LACROIX a été réélu lors du conseil du 19 décembre 2023.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
PAR SEPT VOIX POUR  
DECIDE**

de désigner M. Jean-Marc FEVRE Vice-Président du groupement pour une durée de trois ans renouvelable.

<b>RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le</b>	Chaumont, le <b>23 JAN. 2025</b> <b>LE PRESIDENT</b> 



## GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 16 DECEMBRE 2024</b>	<b>N°24-10</b>
<b>OBJET : Contrat rural de Saudron 2021-2026 - Modification</b>	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Le conseil d'administration du GIP Haute-Marne a été appelé à se prononcer, le 30 juin 2022, sur la deuxième maquette du contrat rural de Saudron 2021-2026, comprenant treize opérations pour un montant de travaux de 2.459.050 €.

Le financement du GIP Haute-Marne vise à compléter les autres aides publiques pour porter le cumul des aides au taux maximum d'aides publiques autorisé, au cas particulier de cette collectivité.

Par courrier du 3 septembre 2024, M. le Maire de Saudron a demandé au Groupement de réviser le contrat rural afin de prendre en compte :

I – L'ajustement du montant des travaux à la baisse pour deux opérations :

- Opération « **Aménagement de la place de la mairie et de la place de l'église avec réfection des voiries communales** » : Le montant des travaux passe de 545.000 € HT à 195.000 € HT, soit une diminution de 350.000 € HT.
- Opération « **Extension de la mairie** » : Le montant des travaux passe de 185.000 € HT à 135.000 € HT, soit une diminution de 50.000 € HT.

II – L'ajout de trois opérations sous maîtrise d'ouvrage communale

- Opération « **Aménagement du ruisseau de l'Orge, création d'un bassin de rétention d'eau entre Saudron et Gillaumé, création de deux buses supplémentaires sous la RD 60** », pour un montant de travaux de 300.000 € HT. Ce programme de travaux a pour objectif de remédier aux inondations.
- Opération « **Aménagement du cimetière** », pour un montant de travaux de 50.000 € HT,
- Opération « **Mise aux normes de l'électricité et installation d'un chauffage à l'église** » pour un montant de travaux de 50.000 € HT.

Il est proposé au conseil d'administration de valider le contrat rural de Saudron 2021-2026 modifié, tel que figurant en annexe à la présente délibération, et d'autoriser M. le Président à le signer.

Le GIP Haute-Marne participera au financement des seize opérations retenues, dont le coût global est maintenu à 2.459.050 € (HT ou TTC).

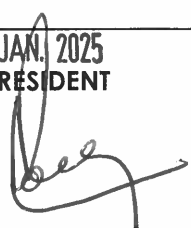
Chacune des seize opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

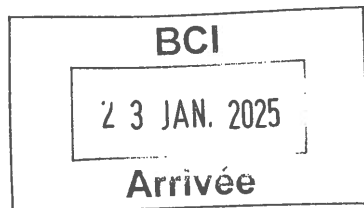
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
PAR VOIX SEPT VOIX POUR  
DECIDE**

de valider le contrat rural de Saudron 2021-2026 modifié, tel que figurant en annexe à la présente délibération, et d'autoriser M. le Président à le signer.

Le GIP Haute-Marne participera au financement des seize opérations retenues, dont le coût global est maintenu à 2.459.050 € (HT ou TTC).

Chacune des seize opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

<b>RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le</b>	<b>Chaumont, le 23 JAN. 2025 LE PRÉSIDENT</b> 

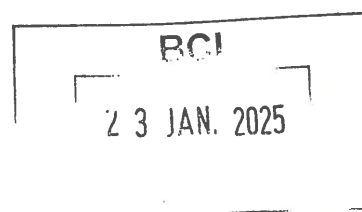


# Contrat rural de Saudron 2021-2026

## Annexe à la délibération du CA du 16 décembre 2024



Contrat rural de Saudron		CA du 11 mars 2022	Observations	Observations
Projets	Maître d'ouvrage	Montant des travaux avec honoraires CA du 11 mars 2022	Montant des travaux avec honoraires Propositions CA du 16 décembre 2024	
Aménagement de la place de la mairie et de la place de l'église avec réfection des voiries communales	Commune de Saudron	545 000 € HT	195 000 € HT	Diminution de 350 000 € HT
Réhabilitation de la toiture de la sacristie, d'un bâtiment communal, du lavoir et du préau	Commune de Saudron	20 000 € HT	20 000 € HT	
Renforcement du réseau d'incendie (opération groupée avec le SIAEP d'ECHENAY)	Commune de Saudron SIAEP d'ECHENAY	220 000 € HT	220 000 € HT	
Opération façades et expertises	Commune de Saudron	700 000 € TTC	700 000 € TTC	
Ingénierie - appui sur avis techniques	Commune de Saudron	100 000 € HT	100 000 € HT	
Extension de la Mairie	Commune de Saudron	185 000 € HT	135 000 € HT	Diminution de 50 000 € HT
Mise en accessibilité de la mairie	Commune de Saudron	35 000 € HT	35 000 € HT	
Aménagement d'un point tri	Commune de Saudron	50 000 € HT	50 000 € HT	
Réhabilitation d'une maison	Commune de Saudron	285 000 € TTC	285 000 € TTC	
Achat de maisons	Commune de Saudron	100 000 € HT	100 000 € HT	
Travaux de réfection du chemin d'Echenay	Commune de Saudron	100 000 € HT	100 000 € HT	
Travaux sylvicoles	Commune de Saudron	40 000 € HT	40 000 € HT	
Projet d'éclairage public	SDED 52	79 050 € HT	79 050 € HT	
Aménagement du ruisseau de l'Orge, création d'un bassin de rétention d'eau entre Saudron et Gillaumé, création de deux buses supplémentaires sur la RD 60	Commune de Saudron		300 000 € HT	Nouvelle opération
Aménagement du cimetière	Commune de Saudron		50 000 € HT	Nouvelle opération
Mise aux normes de l'électricité et installation d'un chauffage à l'église	Commune de Saudron		50 000 € HT	Nouvelle opération
<b>TOTAL</b>		<b>2 459 050 € HT ou TTC</b>	<b>2 459 050 € HT ou TTC</b>	





## GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 16 DECEMBRE 2024</b>	<b>N°24-11</b>
<b>OBJET : Contrat de communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne 2021-2026 - Modification</b>	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

### Contrats de centralité 2021-2026

Pour l'actuelle mandature, le GIP Haute-Marne a proposé de renouveler son soutien aux politiques des villes dans le cadre de contrats pluriannuels.

En s'inspirant des règles instituées par le conseil départemental de la Haute-Marne pour la contractualisation, le GIP Haute-Marne a décidé de mettre en place de nouvelles modalités d'intervention. Chaque ligne inscrite au contrat de centralité constitue une opération et un maximum de trois dossiers de demande de subvention peut être déposé par opération. D'autre part, le plancher de subvention par opération est de 15 000 € pour les projets situés sur Chaumont, Langres et Saint-Dizier, sous maîtrise d'ouvrage ville, communauté de communes ou communauté d'agglomération, et de 10 000 € pour les projets localisés sur Joinville, sous maîtrise d'ouvrage ville ou communauté de communes.

### Contrat de CCBJC 2021-2026

Le contrat de communauté de communes 2021-2026 a été soumis au conseil d'administration du 10 mars 2023.

Le montant des projets s'élève à 10.842.706 € HT et le volume global de subventions est limité à 4 M€.

La convention de partenariat correspondante, entre le GIP Haute-Marne et la CCBJC a été signée le 21 avril 2023.

La CCBJC a sollicité la modification du contrat 2021-2026 prenant en compte :

#### I – l'ajustement du montant pour un projet dont le coût diffère par rapport aux prévisions :

- Opération 1 – **Construction du groupe scolaire de la région de Doulevant-le-Château** : le montant des travaux passe de 4.207.000 € HT à 5.049.971 € HT et la subvention passerait de 1.682.800 € (taux 40 %) à 1.931.989 € (taux 38 %), soit une augmentation de 249 189 € de subvention.

#### II – l'annulation d'une opération :

- Opération 3 – **Aménagement d'un giratoire sur la RD 60** : du retard ayant été pris dans l'avancement du projet, cette opération est supprimée du contrat.  
560.000 € de subvention pourraient de ce fait être libérés.

#### III – l'ajout d'une opération :

- Opération 8 – **Création d'un espace France Services** : le montant des travaux est estimé à 510.560 € HT et la subvention, au taux de 4 %, serait de 18 894 €.

Il est proposé au conseil d'administration d'acter, au titre de l'action 23-32 « Contrats de centralité 2021-2026 », le nouveau contrat de CCBJC 2021-2026.

Le tableau récapitulatif des opérations inscrites dans le contrat de CCBJC 2021-2026 figure en annexe à la présente délibération.

Le contrat de CCBJC 2021-2026 comporte 7 opérations chiffrées. Leur coût total s'élève à 10.796.237 €HT.

Les montants de financement sollicités sur les projets sont supérieurs à l'enveloppe de 4 M€ attribuée par le Groupement pour la période 2021-2026. Par conséquent, le Groupement pourra participer au financement des opérations du contrat de CCBJC dans la limite d'une enveloppe globale de 4 M€.

Les arbitrages seront réalisés par le GIP Haute-Marne selon les priorités et l'avancement des projets. Le conseil d'administration est invité par ailleurs à autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir entre le GIP Haute-Marne et la CCBJC.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de CCBJC 2021-2026, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 7 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
PAR VOIX SEPT VOIX  
DECIDE**

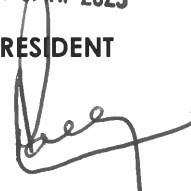
d'acter le nouveau contrat de CCBJC 2021-2026 tel que figurant en annexe à la présente délibération.

Le contrat de CCBJC 2021-2026 comporte 7 opérations chiffrées. Leur coût total s'élève à 10.796.237 €HT.

Les montants de financement sollicités sur les projets sont supérieurs à l'enveloppe de 4 M€ attribuée par le Groupement pour la période 2021-2026. Par conséquent, le Groupement pourra participer au financement des opérations du contrat de CCBJC dans la limite d'une enveloppe globale de 4 M€.

Les arbitrages seront réalisés par le GIP Haute-Marne selon les priorités et l'avancement des projets. Le conseil d'administration autorise par ailleurs M. le Président à signer la convention à intervenir entre le GIP Haute-Marne et la CCBJC.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de CCBJC 2021-2026, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 7 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

<b>RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le</b>	<b>23 JAN. 2025</b> <b>LE PRESIDENT</b> 
	<b>Chaumont, le</b>

23 JAN. 2025

**Contrat de CCBJC 2021-2026 - 2e maquette**  
**Annexe à la délibération du CA du 16 décembre 2024**

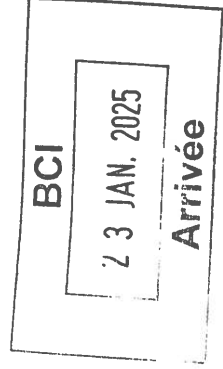
Contrat de CCBJC suite CA DU 10 mars 2023 - Convention du 21 avril 2023

Contrat de CCBIC proposition CA du 16 décembre 2024

OPERATION	Localisation	Maître d'ouvrage	Montant des travaux HT	Aide du GIP Haute-Marne		Localisation	Maître d'ouvrage	Montant des travaux HT	Aide du GIP Haute-Marne		OBSERVATIONS
				Montant	%				Montant	%	
1	Construction du groupe scolaire de la région de DOULEVANT-le-CHÂTEAU	CCBIC	4 207 000	1 682 800	40%	DOULEVANT-le-CHÂTEAU	CCBIC	5 049 971	1 931 989	38%	En augmentation
2	Construction d'un hôtel d'entreprises sur le parc d'activité de la Joinchère - 1ère tranche	CCBIC	2 133 000	1 066 500	50%	JOINVILLE	CCBIC	2 133 000	1 066 500	50%	
3	Aménagement d'un giratoire sur la RD 60	CCBIC - CD 52	1 400 000	560 000	40%						Opération supprimée - retard pris dans l'avancement du dossier
4	Aménagement d'une piste cyclable entre JOINVILLE et THONNANCE-les-MOULINS - 1ère tranche	CCBIC	1 239 460	495 784	40%	entre JOINVILLE et THONNANCE-les-MOULINS	CCBIC	1 239 460	495 784	40%	
5	Extension de la halte nautique de JOINVILLE	CCBIC	500 000	200 000	40%	JOINVILLE	CCBIC	500 000	200 000	40%	
6	Aménagement d'une micro-crèche à JOINVILLE	CCBIC	727 423	272 438	38%	THONNANCE-les-JOINVILLE	CCBIC	727 423	272 438	38%	
7	Extension du siège social de la CCBIC	CCBIC	635 823	254 329	40%	JOINVILLE	CCBIC	635 823	254 329	40%	
8						Création d'un espace France Services	CCBIC	510 560	18 894	4%	Nouveau projet
TOTAL GENERAL			10 842 706	dans la limite de 4 M€		TOTAL GENERAL		10 796 237	dans la limite de 4 M€		

Les montants de financement sollicités sur les projets (4 531 851 €) sont supérieurs à l'enveloppe de 4 M€ attribuée par le Groupement pour la période 2021-2026. Par conséquent, le Groupement pourra participer au financement des opérations du contrat de la CCBIC dans la limite d'une enveloppe globale de 4 M€.

Les montants de financement sollicités sur les projets (4 239 934 €) sont supérieurs à l'enveloppe de 4 M€ attribuée par le Groupement pour la période 2021-2026. Par conséquent, le Groupement pourra participer au financement des opérations du contrat de la CCBIC dans la limite d'une enveloppe globale de 4 M€.



## GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 16 DECEMBRE 2024</b>	<b>N°24-12</b>
<b>OBJET : Communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne - Construction du groupe scolaire de Doulevant-le-Château – Contrat de CCBJC 2021-2026</b>	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

La communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne (CCBJC) s'est inscrite, dès 2014, dans une démarche proactive de regroupement et de modernisation des établissements scolaires de son territoire.

Le territoire de la CCBJC compte à ce jour neuf écoles et, à terme, ce sont sept groupes scolaires (Epizon, Echenay, Poissons, Diderot à Joinville, centre-ville de Joinville, Donjeux et Doulevant-le-Château), qui couvriront les cinquante-neuf communes et rassembleront les 850 élèves du territoire.

Les projets de construction sont aujourd'hui pensés avec un potentiel de réserve de une à deux classes supplémentaires en accord avec la Direction des services départementaux de l'Education Nationale. Parallèlement cette stratégie permet à la CCBJC d'établir un dialogue constructif avec l'Education Nationale en matière de fermetures et de maintien de postes.

Si cinq des sept groupes scolaires sont déjà existants, un seul est envisagé en construction neuve à l'échéance 2022-2026. Le dernier groupe scolaire à être engagé sera celui du centre-ville de Joinville.

Tous les groupes scolaires permettront de répondre aux attentes de la population en matière de services périscolaires (cantines et garderies).

Le projet présenté concerne la construction d'un groupe scolaire « maternelle-élémentaire » sur la commune de DOULEVANT-le-CHÂTEAU.

Le projet est engagé depuis plusieurs années, avant la fusion des trois communautés de communes. Des priorisations dans les investissements avaient dû être opérées, retardant le projet de reconstruction sur cette partie du territoire. La CCBJC est aujourd'hui totalement responsable de ce projet.

Ce futur pôle scolaire pourra regrouper les enfants des communes de DOULEVANT-le-CHÂTEAU, DOMMARTIN-le-SAINT-PERE, CHARMES-la-GRANDE (une partie des élèves, les autres allant à DONJEUX) et les communes qui aujourd'hui n'ont plus d'école et dont les enfants sont scolarisés à l'extérieur du territoire.

Le projet est dimensionné pour environ 80 enfants, avec un maximum de 100 enfants représentant cinq classes : une classe maternelle, trois classes élémentaires et une classe tampon.

Les travaux sont estimés à 5.071.698 € HT et la dépense éligible retenue par le GIP Haute-Marne s'établirait à 4.851.698 € HT (ne sont pas éligibles l'assurance dommage-ouvrage pour 70.000 € HT et le mobilier divers non fixe pour 15.000 € HT). La subvention, au taux de 38 %, serait limitée à 1.843.645 €.

Le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

Financier	Subvention attendue		
	Dépense éligible HT	Participation	Taux
Etat DETR	4.851.698 €	743.364 €	15 %
Etat – Fonds vert		196.175 €	4 %
Région Climaxion		27.264 €	1 %
Région Amélioration cadre de vie		210.457 €	4 %
Conseil départemental Haute-Marne (contractualisation)		792.589 €	16 %
GIP Haute-Marne		1.843.645 €	38 %
Maître d'ouvrage (CCBJC)		1.038.204 €	22 %
<b>TOTAL</b>		<b>4.851.698 €</b>	<b>100 %</b>

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif de 400.000 €, la décision relève du conseil d'administration du Groupement.

Le conseil d'administration est appelé à se prononcer sur l'attribution d'une subvention en faveur de la communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne, dans le cadre de l'opération 1 du contrat de CCBJC 2021-2026. Cette subvention serait limitée à 1.843.645 €, représentant 38 % d'une dépense éligible de 4.851.698 € HT.

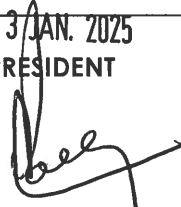
Cette décision s'inscrit dans le cadre des missions 1 et 3 du GIP Haute-Marne.

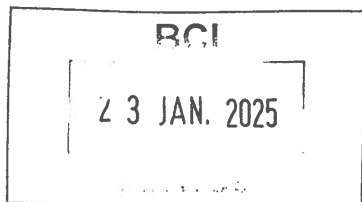
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
PAR SEPT VOIX POUR  
DECIDE**

de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention en faveur de la communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne, dans le cadre de la construction du groupe scolaire de Doulevant-le-Château.

Cette subvention, qui représente 38 % d'une dépense éligible de 4.851.698 € HT (l'assurance dommage-ouvrage pour 70.000 € HT et le mobilier divers non fixe pour 150.000 € HT ne sont pas éligibles), est limitée à 1.843.645 €.

Ladite subvention est attribuée dans le cadre de l'opération 1 du contrat de CCBJC 2021-2026 et s'inscrit dans le cadre des missions 1 et 3 du GIP Haute-Marne.

<b>RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le</b>	<b>Chaumont, le 23 JAN. 2025</b> <b>LE PRÉSIDENT</b> 



**GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE**

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 16 DECEMBRE 2024</b>	<b>N°24-13</b>
<b>OBJET : COOP VIANDES DE HAUTE-MARNE - masse salariale des années 2025 et 2026 - Haute-Marne</b>	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

La société COOP Viandes de Haute Marne est une entreprise d'abattage, de découpe et de transformation de viandes de boucherie créée en 2021, dont l'objet est de proposer des prestations d'abattage, découpe de viandes de boucheries, de transformation ainsi que de conditionnement aux utilisateurs professionnels que sont les éleveurs engagés en vente directe, les professionnels de la boucheries, les magasins de producteurs et les grandes surfaces.

La société propose également des services aux éleveurs pour les abattages pour consommation familiale de découpe, conditionnement et livraison.

L'objectif de l'entreprise est de permettre la valorisation des élevages de Haute Marne afin de pouvoir fournir les différents canaux de distribution de viandes au sein du territoire, comme notamment les boucheries traditionnelles, les rayons boucherie des grandes et moyennes surfaces, les magasins de producteurs, les éleveurs pratiquant la vente directe et les collectivités.

Les espèces animales concernés sont les bovins (gros bovins, veaux), porcins, ovins / caprins, équins.

A titre exceptionnel, il est proposé une intervention sur la masse salariale conformément aux dispositions prévues au régime AFR.

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder à la COOP VIANDES DE HAUTE-MARNE un accompagnement de 35 %, limité à 126.000 €, sur la masse salariale 2025 estimée à 360.000 € TTC et 6 %, dans la limite de 23.000 € sur celle de 2026 estimée à 385.000 € TTC. L'aide globale s'élèverait à 149.000 €.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
PAR SEPT VOIX POUR  
DECIDE**

d'accorder, sur la base du régime cadre exempté n° SA.103603, relatif aux aides à finalité régionale pour la période 2022-2027, à la COOP VIANDES DE HAUTE-MARNE un accompagnement de 35 %, limité à 126.000 €, sur la masse salariale 2025 estimée à 360.000 € TTC et 6 %, dans la limite de 23.000 € sur celle de 2026 estimée à 385.000 € TTC avec un déblocage partiel par avance sur chaque exercice.

L'aide globale s'élève à 25%, dans la limite de 149.000 €. L'assiette éligible est arrêtée à 745.000 € TTC.

Cette aide est accordée au titre de la mission 2 du GIP Haute-Marne.

<b>RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le</b> <b>BCI</b> 23 JAN. 2025	Chaumont, le 23 JAN. 2025 <b>LE PRESIDENT</b> 